

# PARCOURS DE FORMATION : BREVET FÉDÉRAL MARCHÉ NORDIQUE DE NIVEAU 2

La commission fédérale des activités athlétiques organise le brevet fédéral d'animation marche nordique en 3 niveaux : Animateur (BF1), Instructeur (BF2) et formateur (BF3).

**Ici nous allons expliquer clairement le parcours de formation pour l'obtention du brevet fédéral de niveau 2.**

## 1. Qu'est-ce qu'un instructeur de marche nordique ?

L'instructeur assure l'entière responsabilité pédagogique et technique de l'activité : accueil des nouveaux adhérents, formation technique (initiation et perfectionnement) du pratiquant, conseils et équipements.

Il s'investit dans l'organisation des sorties (choix des parcours et orientation) pour que le groupe évolue en toute sécurité et dans la gestion de l'activité au sein d'un club ou d'un comité. Il conseille et assure le tutorat des animateurs en formation et moins expérimentés, il met tout en œuvre pour cultiver le "travailler ensemble".

## 2. Quels sont les pré-requis nécessaires ?

- Avoir **validé le niveau 1 Animateur Marche Nordique**
- Il est préconisé d'avoir participé à des formations techniques (interclubs)

Sans ces pré-requis, le BF2 ne sera pas validé à l'issue du parcours de formation.

## 3. Quelles sont les compétences visées ?

- Être capable de réaliser une progression pédagogique sur un cycle d'animation
- Être capable de mettre en œuvre des situations d'apprentissages adaptées aux capacités du public
- Être capable d'évaluer le niveau et la progression des pratiquants en situation
- Être capable de réguler ses interventions aux niveaux de réussite des pratiquants
- Être capable d'initier les pratiquants à l'analyse de leur propre pratique et faciliter leur accès à l'autonomie
- Être capable d'aménager le site et d'organiser la pratique de façon à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers
- Être capable de veiller au bon fonctionnement du matériel et des équipements du club

#### 4. Durée de la formation et organisation générale

La formation est mixte avec :

- Un temps **en présentiel** : 21 heures
- Un temps **en club** : le stagiaire devra encadrer des séances MN, avec un tuteur possédant au minimum un BF2, autant que nécessaire (environ 1 an) afin de maîtriser les compétences visées en direction d'un public adulte (20/50 ans) et/ou senior (50/80 ans et plus) dans un milieu présentant des obstacles naturels (ou sous forme d'ateliers).

Un livret de formation sera fourni au stagiaire afin de suivre son cursus de formation. Sans ce livret rempli, le stagiaire ne pourra voir son BF2 validé.

#### 5. Conditions de certification

- Avoir suivi le parcours de formation en entier
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Une mise en situation d'animation
  - Un bilan de séance lors d'un entretien
  - Une présentation du projet d'animation lors d'un entretien

L'évaluation de fin de formation peut être :

- Passée **lors d'une rencontre animateur** organisée par la commission régionale de marche nordique Île-de-France dans le cas où un **BF3 est présent**.
- Validée **lors du week-end de formation du BF3**.

#### 6. Contenus de la formation

- Le projet du club
- Développement de l'activité, travail en réseau avec clubs partenaires, conseils, tutorat et parrainage
- Evaluation du pratiquant
- Formation technique et pédagogique complémentaire : enseigner le passage d'obstacles naturels
- Notions d'anatomie et de physiologie en lien avec la marche nordique (respiration, étirements,)
- Notion de cartographie : lecture de carte, choix des parcours et orientation
- Evaluation des pratiquants • Utilisation de la vidéo en formation

**POUR TOUTES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER LA LIGUE VIA LES  
INFORMATION EN BAS DE PAGE**